

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003

Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : TARIFS MUNICIPAUX 2004 :
FOIRES et MARCHES**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA,
M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET,
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

M. MEYER par M. POINT - Mme WYMANN par Mme BROSSARD M.
GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

Absents représentés :

Absents excusés : M. FERNANDES, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des droits de place applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et à la Foire du 1^{er} Mai.

Il précise que la Commission "Foires et Marchés", réunie le 2 décembre 2003, a émis un avis favorable au maintien de ces tarifs.

Il invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} Janvier 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Communes,
- Vu l'avis de la Commission "Foires et Marchés", réunie le 2 décembre 2003,
- Adopte la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise, et les fixe en conséquence aux montants suivants :

MARCHE FORAIN du VENDREDI

- Abonnés, le ml pour l'année 25,40 €
- Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui
concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture 1,35 €
- Raccordement électrique : abonnés (par trimestre) 18,70 €
non abonnés (par marché) 2,40 €

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- Les cirques paieront **0,42 €** par m2/jour de fête.
- Le minimum de perception des manèges et forains sera :
 - 20,65 € par jour de fête pour les petits métiers,
 - 31,70 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 50,00 € par jour de fête pour les gros métiers.
- Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,00 € par ml et par jour de fête,
 - 0,55 € les autres jours.
- Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de : **1,00 €** par jour de stationnement.
- Consommation eau (1 m3), la journée **2,55 €**
- Les jeux à pièces ou jetons paieront **1,15 €** par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

- Forfait journalier : **5,55 €**
- Raccordement électrique/trimestre : **18,70 €**

CAMION - MAGASIN :

- Vente au déballage - Forfait journalier : **32,00 €**

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1^{er} MAI

- Les abonnés régleront par ml **5,10 €**
- Les non abonnés régleront par ml **9,50 €**
- Débride par ml **31,00 €**
- Raccordement électrique, la journée **6,40 €**
- Consommation eau (1 m3), la journée **2,55 €**
- Manèges et forains : la perception sera de :
 - 28,50 € par jour de fête pour les petits métiers
 - 41,30 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 66,60 € par jour de fête pour les gros métiers.
- Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,20 € par ml et par jour de fête,
 - 0,55 € les autres jours.
- Les camions, caravanes et voitures paieront **1,15 €** par véhicule et par jour,
- Les jeux à pièces ou jetons paieront **1,30 €** par ml et par jour de fête.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2003
- de la publication le 19 décembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003